

AVIS DE SOUTENANCE DE THESE

Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale

THÈSE

Doctorat de l'Université de Strasbourg (Nouveau Régime)
Mention : Droit pénal et sciences criminelles

Présentée et soutenue publiquement le 11 juin 2025 à 9h30
à la Faculté de Droit de l'Université du Luxembourg

par

Monsieur Théo ANTUNES

***« L'indépendance des juges
et l'utilisation de l'intelligence artificielle par les juridictions pénales. »***

JURY

Monsieur Raphaël MOREL,
Maître de conférences HDR à l'Université de Bourgogne – rapporteur

Madame Chloé BRIÈRE,
Professeur à l'Université libre de Bruxelles – rapporteur

Monsieur Emmanuel NETTER
Professeur à l'Unistra

Madame Eleftheria NEFRAMI,
Professeur à l'Université du Luxembourg

Madame Juliette LELIEUR,
Professeur à l'Unistra, directrice de thèse

Madame Katalin LIGETI
Professeur à l'Université du Luxembourg, codirectrice de thèse